

ARCHERS D'ORVAULT
PARTICIPATION DU CLUB AUX FRAIS DE DEPLACEMENT PAR PERSONNE
au 1er septembre 2026
(complément à l'article 2,4 du règlement intérieur)

Prise en charge :	Concours & Championnats départementaux et régionaux individuels et mixtes	Championnat par équipe régionaux ou nationaux (hors 44)	Championnat de France Individuel (hors 44 & région)
Inscription	NON	OUI	OUI
Déplacement Essence + Péage Aller/Retour	NON	NON	OUI 50% des frais réels avec un plafond de 75€
Hébergement (hors repas)	NON	NON	OUI 50% des frais réels avec un plafond de 50€/nuit maxi 2 nuits